

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2026

Convocation adressée le 17/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 avril, à 18 Heures 15 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents : Mr David COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mme Angélique HUGUIN, Mr Benjamin GREFF, Mme KRILL Nicole, Mme COLIN Sylvie, Mr FIOT Jérôme, Mme GRANDJACQUOT Ophélie, Mme MESBAH Johanna, Mr KLISING Jean-Marc, Mr COLIN Luc

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : BOURGADEL Marie-Christine

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Financier Unique année 2025
- Vote des taux d'imposition année 2026
- Budget primitif année 2026

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 03/04/2026 est approuvé par le Conseil Municipal.

DEL 18/2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNÉE 2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur COLIN, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Curel,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mr COLIN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame HUGUIN Angélique, 1^{ère} adjointe, et qu'il ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

RECETTES : 341 453.01 euros
DEPENSES : 298 185.80 euros

Excédent de fonctionnement.....43 267.21 euros

Section d'investissement

RECETTES : 98 279.95 euros
DEPENSES : 78 016.51 euros

Excédent d'investissement.....20 263.44 euros

DEL 19/2026 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2026

Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de voter les taux de référence pour l'année 2026.

DEL 20/2026 : BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2026

Section de Fonctionnement :

RECETTES : **380 608.71 euros**
DEPENSES : **380 608.71 euros**

Section d'investissement :

RECETTES : **78 659.15 euros**
DEPENSES : **78 659.15 euros**

Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le conseil municipal adopte le budget primitif 2026.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La réunion du SIGF aura lieu le mercredi 29 avril 2026. Les titulaires désignés de la commune ont reçu leurs convocations par mail. Une copie a été adressée aux suppléants pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.